
Concours d'entrée

Rapport Jury 2023

Arabe



INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :**Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1) - Arabe**

- **SÉRIES : Lettres et Arts, Langues Vivantes et Sciences Humaines**
- **Épreuve écrite**

Notes obtenues : (2), (7), (13), (18).

Après une année marquée par l'absence de candidates et candidats aux épreuves de commentaire-version, le jury se réjouit de leur retour et du regain d'intérêt pour la langue de Mutanabbī. Sur les quatre candidates et candidats qui se sont penchés sur le texte d'al-Manfalūṭī, un seul a brillamment réussi les deux composantes de cet exercice (le commentaire et la version). Les enjeux du texte ont été parfaitement restitués et la traduction proposée est d'une belle facture. Un candidat a rendu un travail fragmentaire dans lequel seule la traduction a été réalisée, sans parvenir réellement à comprendre le sens et la portée du texte d'al-Manfalūṭī. Quant aux deux dernières copies, elles présentent un déséquilibre entre le commentaire et la version.

L'extrait proposé aux candidates et candidats est tiré d'un recueil de nouvelles intitulé *Nazarāt* du traducteur et romancier égyptien al-Manfalūṭī (1876-1924). Considéré comme l'un des maîtres de la nouvelle arabe et l'un des plus célèbres auteurs de la Renaissance arabe, al-Manfalūṭī dédie une grande partie de son œuvre à un hymne à la liberté sous toutes ses formes, à travers la métaphore des relations de pouvoir entre l'homme et l'animal. La nouvelle intitulée « *La liberté* » illustre parfaitement cette idée et met au jour les manifestations d'une « servitude volontaire » qui vient remplacer progressivement l'aspiration à la liberté. Al-Manfalūṭī donne également à cette nouvelle une coloration politique puisqu'il critique implicitement les tendances despotiques de l'Empire ottoman.

Traduction proposée :

Chez les Hommes, le Puissant a façonné pour le Faible des chaînes et des cadènes qu'il a tantôt nommées des prescriptions, tantôt des lois, pour l'opprimer au nom de la justice et le priver de la quintessence de sa liberté au nom de la prescription et de la loi. Il lui a fabriqué cette machine effrayante et l'a laissé sous l'emprise de l'angoisse et de la défiance, le cœur terrifié et le corps transi de peur. Afin de se libérer du châtimeur et d'échapper à sa torture, l'homme faible crée lui-même ses propres gardes pour surveiller les mouvements de ses mains, de ses pieds et de sa langue ainsi que les pensées produites par sa phantasmagorie et son imagination. Malheur à lui ! Qu'il est ignorant ! Que sa sottise est grande ! Existe-t-il sur cette terre une agonie plus pesante que celle dont il souffre ou une prison plus étroite que celle où il est enfermé ?

Le crime commis par l'opprimeur envers son captif n'est pas de le priver de sa liberté. Mais le plus grand crime est de corrompre la conscience de son captif au point de devenir insensible à la perte de la liberté et de ne verser aucune larme sur elle.